

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
PARIS :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^o,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

2 Mai 1874.

LE

COMTE DE CHAMBORD EN FRANCE ET LA PRESSE.

Le bruit persistant de la venue du comte de Chambord en France met en émoi toute la presse révolutionnaire.

Avec une ardeur égale, bonapartistes et radicaux s'en prennent au gouvernement et le somment d'agir, au cas où la nouvelle serait vérifiée.

Un effervescent du XIX^e Siècle en devient fulgurant. « Oui ou non, dit-il, le comte de Chambord est-il à Versailles ? Si oui, il faut qu'il parte ! » Ainsi parle le fracassant M. Schnerb, jetant au pouvoir comme une menace son ultimatum, dont il ferait beau voir que l'on se prit à rire.

Nonobstant, la grande colère de M. Schnerb nous paraît risible. Nous ne savons si le comte de Chambord est à Versailles, ou ailleurs en France, ou s'il a le dessein d'y venir. En tous cas, sa présence actuelle ou future n'a rien que de légal.

Nous entendons bien qu'elle fâche ou fâcherait messieurs du XIX^e Siècle et du Gaulois, mais la raison n'est pas suffisante à motiver une mesure d'interdiction.

D'ailleurs, pourquoi cette inquiétude au clan des radicaux ? Ils ne tiennent pas à voir M. le comte de Chambord. Qu'ils s'abstiennent donc de l'aller voir. Comme il est à présumer que lui non plus ne vient pas pour leur faire visite, rien ne sera plus aisé que de les satisfaire sur ce point.

Mais, disent-ils, c'est pour fomenteur des troubles que viendrait le comte de Chambord, et, s'il doit être expulsé, ce n'est pas à titre de citoyen français, ni même à titre de prétendant, mais comme perturbateur.

Voilà qui est parler, et l'on voit bien que

les libéraux ne sont pas longtemps à court de prétexte quand il s'agit de proscription.

Toutefois, il nous plairait d'apprendre pourquoi le seul fait de venir en France devrait faire considérer le comte de Chambord comme un perturbateur.

Jusqu'ici, nous ne voyons bien qu'une chose, c'est que le trouble est produit uniquement par les cris des journaux qui coassent à l'envi sur la portée d'un fait qui peut-être n'existe pas.

Ces peureux à outrance sont d'ailleurs imprudents, et, dans leur propre intérêt, il leur siedrait de montrer plus de sang-froid. Ne disaient-ils pas naguère et ne répètent-ils pas volontiers que le comte de Chambord n'a plus de partisans, plus de parti, plus de force d'aucune sorte, et partant plus d'avenir ? Alors, d'où vient qu'ils se montrent en un tel désarroi, au seul bruit de sa venue ?

Ils font ainsi la preuve que le comte de Chambord, dans leur pensée même, est plus fort qu'ils ne disent. Si sa seule présence, d'après leur témoignage, doit à ce point remuer la France, n'est-ce pas que la France n'a pas perdu son souvenir, qu'elle n'a pas cessé de placer en lui l'espoir du gouvernement définitif dont son programme nous témoigne qu'il serait aussi le gouvernement sauveur ?

Mais s'il en est ainsi, qui donc oserait, par violence, éloigner du sol français celui dont le désintéressement a forcé l'admiration de ses ennemis eux-mêmes, et qui n'y viendrait, on le sait, que pour travailler de ses conseils ou de sa personne au salut commun ?

Voilà ce que chacun sait en France, et les feuilles révolutionnaires auront beau s'ingénier à travestir l'opinion pour imposer au pouvoir leurs caprices haineux, ce calcul sera trompé. Qu'il soit en France ou qu'il ait le dessein d'y venir, le comte de Chambord n'en sortira qu'à son heure.

Sous ce rapport, douter des intentions du gouvernement serait lui faire injure, et la campagne des radicaux est aussi vaine que téméraire, car ils ne feront pas que le minis-

tere change de rôle au point d'expulser sans droit celui qu'il aurait le devoir de protéger.

L'Indépendance belge a obtenu la primeur d'une publication qu'elle offre en régal à ses lecteurs. Ce sont des lettres échangées entre M. de Girardin et M. Thiers, au mois de février et au mois d'août 1874.

Dans ces lettres, M. de Girardin donnait des conseils qu'il se flattait de voir accepter, et M. Thiers se donnait l'air de les agréer pour y substituer son propre avis. L'Indépendance, en publiant ces lettres, insinue qu'elles sont d'autant plus à l'honneur de M. Thiers que « l'illustre homme d'Etat les a écrites dans la pensée qu'elles demeureraient inconnues du public. »

Le contexte, les habitudes connues du personnage et la complaisance avec laquelle il se peint en pied dans ces lettres nous portent à croire absolument le contraire. Il savait bien qu'elles seraient un jour publiées.

N'oublions pas, d'ailleurs, que ces papiers nous représentent le Thiers de 1874, qui n'était pas bon, mais qui a singulièrement empiré depuis.

A M. Thiers, hôtel de France, à Bordeaux.

La Rochelle, le samedi 14 février 1874.

Mon cher et illustre ancien collègue,

Il y a un investissement dont on ne saurait jamais trop se défier, c'est celui des considérations secondaires et personnelles, au-dessus desquelles il est toujours prudent de se maintenir.

Je sais toutes les objections qui peuvent être faites à l'opinion dont ma lettre vous a porté l'expression. Il y en a contre tous les partis que l'on prend. Entre elles, ce n'est jamais qu'une question de balance et de poids.

De loin, je vois plus distinctement et plus sûrement que de près ; c'est pourquoi je reste à la Rochelle, au lieu d'aller à Bordeaux.

Rarement je me suis trompé en me tenant isolé.

Je m'étais rallié très-sincèrement à la République en 1848 ; aucune restauration monarchique ne me compta parmi ses adhérents, car le 9 janvier 1852 nous a exilés le même jour. Avais-je tort ? N'eût-il pas mieux valu se rallier tous à la République, afin de la rendre inattaquable ?

Le général Prim, qui était mon ami, n'eût-il pas eu raison, en 1869, de suivre mes conseils, au lieu de se laisser glisser sur la pente où il a trouvé la mort, après être tombé de Hohenzollern en Aoste ?

L'impératrice Eugénie n'eût-elle pas été heureusement inspirée, si elle eût adopté, le 13 août 1870, le projet de télégramme, et, le 24 août suivant, le projet de proclamation que j'avais rédigé, présentant les événements qui se sont si brusquement précipités et aggravés ?

Le 3 septembre 1870, dans la réunion de minuit au Corps-Législatif, et le lendemain à l'Hôtel-de-Ville de Paris, ce qu'il y avait de mieux à faire, n'était-ce pas de faire revivre la constitution du 4 novembre 1848 et d'élire sans retard, le dimanche 11 septembre, un président de la République, et, le dimanche suivant, une Assemblée législative, afin d'être en mesure de débattre la question de paix ?

Après la capitulation de Sedan, le traité de paix qui fût survenu eût été porté au débit des deux empires, ayant eu la même fin désastreuse.

Si je rappelle ces faits, c'est moins par vanité que par modestie ; ce sont des cautions que j'invoque.

Lorsque je pense que, dans les circonstances actuelles, un président de la république élu pour quatre ans par le suffrage universel serait préférable à un chef de pouvoir exécutif, président du conseil des ministres, nommé par l'Assemblée législative et constamment à la merci d'un vote, je ne dois pas être suspect, car c'est une idée qui m'a été commune avec M. Grévy en 1848 ; mais si elle l'emporte, ce sera une raison de plus pour que, nommé par l'Assemblée pré-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES PÊCHES DE MONSIEUR

NOUVELLE.

I.

En un temps qui est loin du nôtre dans le passé, le noble pays qui fut nommé plus tard la province d'Alsace était divisé en un grand nombre de terres seigneuriales ; parmi celles-ci, l'important comté de Ferrette tenait le premier rang. On n'y comptait pas moins de quarante-huit paroisses ou communautés, qui se composaient ensemble de 2,182 feux. Le baillage de Ferrette étendait en outre son privilège de haute et basse justice sur quinze seigneuries particulières. Depuis Ulric I^{er} dit le Parricide, qui s'intitula comte par la grâce de Dieu, les maîtres de Ferrette, complètement indépendants, jouissaient sans réserve et sans conteste de ces droits régaliens ou souverains compris sous

les noms de Droits utiles, Profits casuels, et Aventures de fiefs et de justice.

Le plus puissant possesseur de terres et d'hommes du haut pays devait nécessairement avoir pour résidence le plus beau château de la contrée. Or ainsi en était-il du château de Ferrette. Le nom de son fondateur et la date de sa fondation ne sont pas exactement connus. Quelques-uns font remonter cette dernière à l'an 1040. Quant à la chapelle du château, dédiée à sainte Catherine, on sait de science certaine qu'elle fut consacrée par le pape Léon IX lui-même en 1049.

Ainsi que ces vieux burgs allemands qui dominent le Rhin, le château de Ferrette était bâti sur le sommet d'un rocher, d'où il regardait ou plutôt menaçait, au levant, les marchands et autres voyageurs qui venaient de Soleure ; au couchant, ceux qui se rendaient à Belfort ; au midi, il surveillait la route qui mène à Marimont ; et malheur à qui s'aventurait au nord, sur le chemin qui aboutit à Landser, sans avoir acquitté le droit de passage.

Voisin d'une sombre forêt nommée le Buges-Wald, entouré de murs solides, de tours et de bastions, ayant de plus dans son arsenal, pour résister à une surprise du dehors, seize mousquets à croc, vingt halberdards, dix piques et suffisante quantité de poudre, ce château annonçait moins une demeure hospitalière que le repaire de l'un de ces nobles chefs de bandits, possesseurs de fiefs par droit de naissance.

Celui des comtes de Ferrette de qui nous voulons parler, et qui continuait dans le gouvernement de ses vastes domaines le nom et la race de son ancêtre Ulric I^{er}, ne démentait en rien les traditions du passé ; pas un suzerain de la haute Alsace qui inspirât plus d'inquiétude à ses voisins ni plus de terreur à ses vassaux. Soit effet de l'imitation servile ou bizarrerie du hasard, tous ceux qui appartenaient au service du comte, depuis le sénéchal jusqu'aux valets chargés du soin de la meute, étaient gens au cœur de fer, que ne pouvaient apitoyer ni l'éloquence des larmes, ni le cri de la souffrance. Les chiens eux-mêmes semblaient avoir

des crocs plus formidables que ceux des autres chenils ; leurs yeux rouges de sang s'éclairaient d'une lumière infernale à la voix du maître. Lancés à la poursuite d'une bête fauve ou d'un braconnier, ils lui donnaient la chasse avec la même férocité. Leurs jarrets d'acier, leurs côtes saillantes, les faisaient ressembler à ces animaux apocalyptiques que les enlumineurs du moyen âge font courir parmi les fleurs qui encadrent les pages des vieux manuscrits.

Bien que le comte Ulric ne fût pas, tant s'en fallait, enclin à la gaieté et prodigue d'invitations à l'égard des châtellains de son voisinage, le lugubre manoir s'empressait parfois de bruit, sinon de joie. Les deux portes qui donnaient issue dans l'intérieur des cours s'ouvraient toutes grandes, et les seigneurs des environs, casqués, gantelés, couverts de buffle et bardés de fer, arrivaient à Ferrette pour y mener grande vie et donner la chasse aux sangliers de la forêt. Alors, dans les onze grandes salles des trois bâtiments, qui s'appelaient le château d'en haut, la maison du bailli et la maison des

sident du conseil des ministres, vous n'assumez pas sur vous et sur elle l'immense responsabilité de la paix aux conditions accablantes et humiliantes, il faut vous y attendre, qui vous seront imposées par les vaincus de 1806 et 1807, vainqueurs de 1870 et 1871, quand vous pouvez rejeter cette responsabilité sur le pays souverain votant par oui ou par non.

Entre le vote direct ou le vote indirect, entre le vote d'une nation et le vote d'une Assemblée, il y a cette différence capitale, c'est que le premier est anonyme, tandis que le second ne l'est pas. Le vote étant secret, combien voteront oui, qui, s'il était public, voteraient non ?

La souveraineté ne doit se déléguer qu'alors qu'il lui est impossible de s'exercer.

Si vous cédez sur la question de présidence, ne cédez pas sur la question du plébiscite, sur une question d'irresponsabilité personnelle.

Réponse de M. Thiers.

Bordeaux, 14 février 1874.

Mon cher ancien collègue,

Il est vrai que je suis fort occupé, mais je vous répondrai néanmoins. Vous avez raison de dire que l'investissement des considérations secondaires est le plus dangereux de tous; mais l'investissement contraint les plus braves, quoi qu'on fasse, témoin Paris ! Je suis d'avis, comme vous, qu'accepter un pouvoir temporaire, révocable par un vote à tout moment, est un triste marché fait avec la mobilité publique. Mais ce n'est pas un marché, c'est un acte de dévouement qu'il faut faire aujourd'hui. Si je mettais à l'acceptation qu'on va m'imposer, et à laquelle je me résigne avec la douleur dans l'âme, une condition de durée, j'aurais l'air, non pas de me dévouer, mais de marchander avec le pays.

Ce serait au parti républicain, s'il était intelligent, à prendre sur lui une pareille proposition, et alors ma dignité serait sauvée. Il faut ajouter que la Chambre est monarchique, qu'elle ne voudrait pas faire un marché de quatre ans avec la République, et qu'elle n'entend donner que le temps de pourvoir aux plus indispensables mesures de salut; je ne dois donc pas compter avec le pays; et je dois me résigner à le servir de toutes mes facultés, sans condition.

Du reste, si on le tire de l'abîme, si on le remet sur ses pieds, mutilé, mais vivant, et capable de revenir à la santé, on aura fait une œuvre méritoire, et le bien est, comme la vérité, la seule chose qui dure dans la mémoire des hommes.

Quant au plébiscite sur le traité de paix, je suis cent fois de votre avis, et j'ai l'intention d'y recourir. Cette lettre, bien entendu, est pour vous seul.

Continuez-moi vos avis du fond de cette retraite où vous échappez au tumulte des mille opinions qui se heurtent ici, se contredisent, s'annihilent, et la plupart du temps n'aboutissent qu'à un vrai chaos.

Mille amitiés.

Signé : A. THIERS.

Lettre de M. Thiers, président du conseil, chef du pouvoir exécutif, à M. de Girardin.

Versailles, 10 août 1874.

Mon cher voisin,

Vous devriez laisser le Val de temps en temps pour venir discuter avec moi vos idées et les miennes. Vous avez raison de dire qu'on devrait en ce monde être toujours logique; mais notre malheureux pays, en ayant la prétention de l'être, l'est fort peu et se conduit toujours au hasard des événements.

En février dernier, au sortir des mains du parti de la guerre à outrance, le plus sage eût été de se servir de la Constitution de 1848. C'eût été plus sage et plus commode; mais il aurait fallu pour cela se dire qu'on était de fait en république, et que dès lors il fallait s'y mettre de droit, et on n'a pas, au moment voulu, s'avouer ce qu'on ferait.

Pour empêcher les partis de se prendre à la gorge, il a fallu leur dire qu'on ajournerait toutes les questions fondamentales; grâce à cet expédient, on a eu le temps de terminer la guerre civile, de rétablir le crédit et de suffire au plus urgent!

Pendant qu'on fait ces choses (en oubliant ce qu'on me doit), le fond de la situation reparaît de temps en temps, et alors les monarchistes, furieux de se trouver en république, les républicains, fâchés de n'y être pas assez, sont prêts à se saisir à la gorge, et moi je suis obligé de me jeter entre eux pour les empêcher de recommencer la guerre civile, de partager peut-être l'armée, de détruire le crédit renaissant et de m'ôter ainsi le moyen de délivrer le sol national de la présence de l'étranger.

Voilà la réalité de la situation, et comment voulez-vous que la logique y trouve place ?

Ma politique, au milieu d'un pays rongé de discussions absurdes, ne peut être que celle de l'union, et elle lui est antipathique. On aime à se haïr, à se méconnaître, à pouvoir se dire les uns aux autres qu'on est des scélérats, lorsque la plupart du temps on n'est que des sots, déçus et aigris par les déceptions.

Ne voyant pas cela du fond de votre paisible et studieuse retraite, vous vous trouvez fort et moi je vous parais bien peu logique. Je ne m'en étonne point, et, si vous voulez être juste, il faut venir de temps en temps voir ici les choses de près. J'aurai bientôt du loisir et nous pourrions discuter à notre aise; je vous dis cela en supposant que je sorte de cette crise président de la République.

Autrement je redeviendrai ce que je suis le plus au fond : un vrai philosophe, n'aimant dans les choses humaines que le spectacle de l'univers conduit par Dieu, qui, lui, est et peut être logique, spectacle que je vais souvent me donner à l'Observatoire, et qui est le seul digne des esprits élevés et vieillis.

Dans ma jeunesse, actif et ardent, je ne comprenais pas l'aversion de Socrate pour les affaires publiques. Je la comprends, hélas !

aujourd'hui, moi qui vis aussi dans une Athènes compliquée d'un trône !

Mon plus grand désir, c'est de sortir de cette crise simple sujet de la République, et mon chagrin, c'est de ne pouvoir pas persuader à mes concitoyens qu'en les gouvernant je ne suis pas un ambitieux satisfait, mais un philosophe désolé d'être condamné au pouvoir et subissant sa condamnation pour retarder le plus possible les chaos.

Dites-vous que de loin on peut laisser échapper quelques conditions du problème, et croyez à mes sentiments les plus affectueux.

Signé : A. THIERS.

Chronique générale.

L'Opinion nationale a reçu de Nice de nouveaux renseignements sur l'affaire Piccon. Nous en extrayons les passages suivants :

« Ce n'est pas sans avoir soulevé autour de lui la moindre protestation que M. Piccon a pu tenir l'inqualifiable langage qu'on lui reproche. Pendant son allocution, M. Delestac, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, s'est levé, a rejeté violemment son verre et s'est écrié : « Nous ne pouvons rester davantage ici ! » M. Médecin, maire de Menton, s'est couvert et se préparait à le suivre, lorsqu'un appel à la conciliation a ramené le calme.

« Ce qu'on ne s'explique pas bien, c'est le silence du maire de Nice, M. Raynaud. Toutefois, on nous assure que le rapport qu'il a fait au préfet, sur la demande de celui-ci, conclut contre M. Piccon.

« Il paraît que M. Piccon est allé vendredi voir M. Maure, député du département, à l'hôtel de l'Univers. Il s'est plaint dans cette visite de la sévérité de la presse à son égard. Malgré ses dénégations, M. Maure, sans s'arrêter à cet ordre d'idées, lui aurait dit : « Allez-vous donner votre démission de député ? » — « Non, aurait répondu M. Piccon, ce serait reconnaître l'accusation que les journaux portent contre moi. » L'entretien aurait été assez embarrassé de part et d'autre. »

On lit, en outre, dans l'Ordre social de Nice :

« Plusieurs députés ont écrit à M. le maréchal de Mac-Mahon pour lui exprimer le désir que M. Piccon soit expulsé de l'Assemblée nationale.

« Au dernier moment, on nous assure que M. Piccon aurait refusé à M. le préfet de donner sa démission de député. »

Il paraît certain qu'une proposition sera déposée à la rentrée de l'Assemblée pour demander une enquête sur les faits reprochés à M. Piccon.

**

Il est fortement question, d'après un journal, depuis quelques jours, de transférer le siège du grand commandement militaire de

Bourges à Dijon. Cette question, qui avait déjà été traitée il y a quelque temps, et qui l'on crut abandonnée, est reprise de nouveau aujourd'hui.

*

*

On lit dans le Courrier du Havre :

« On assure que les sommes réclamées par les sauveteurs de l'Amérique seraient connues maintenant et fixées comme suit : Le steamer F.-T. Barry demanderait 20,000 livres sterling; le Spray, 50,000 livres; et le Hebron, 40,000 livres; soit, un total de 85,000 livres.

« Une garantie donnée pour cette somme par la Compagnie et les assureurs, l'Amérique pourrait revenir au Havre, après mainlevée donnée par la cour de l'Amirauté, qui prononcerait ensuite sur la somme à allouer à chacun des sauveteurs.

« Toutefois, il semble probable que les sommes accordées par la cour ne dépasseraient pas en total et au maximum 90 à 40,000 livres. »

*

*

Les incendies se multiplient.

L'usine de M. Alexis Tournier, située à Vienne (Isère), rue Victor-Faugier, a été entièrement détruite par un incendie qui s'est déclaré lundi, à neuf heures du matin.

Cette importante fabrique occupait au moins cent cinquante ouvriers. Le feu a éclaté avec une violence telle que tout le personnel qui se trouvait dans les étages supérieurs n'a pu sortir par l'escalier; vingt ou vingt-cinq ouvriers ont dû descendre par les fenêtres; quatre de ces malheureux sont grièvement blessés; l'un d'eux, qui a eu les jambes brisées, est mort dans la soirée.

Les secours, très prompts, ont été impuissants à arracher aux flammes la moindre parcelle de l'établissement. Tout a été anéanti : bâtiments, matériel et marchandises. La perte peut arriver à 480,000 fr.

L'Indépendance de l'Est publie la dépêche suivante, en date de Revigny (Meuse), 27 avril, 4 heures 45 minutes :

« A minuit, un premier incendie considérable a éclaté à Revigny. Sept maisons, granges et écuries, ont été brûlées. Huit ménages sont sans asile. Le feu est éteint.

« Le second incendie a été maîtrisé immédiatement. »

L'Indépendance bretonne, de Saint-Brieuc, annonce que quatre ou cinq tentatives d'incendie, dont une seule a réussi, ont eu lieu dans la commune de La Motte et ont jeté l'épouvante parmi les habitants. On cherchait à mettre le feu au moyen de mèches imbibées de pétrole. La justice est descendue sur les lieux.

Le maire de cette commune a écrit au sous-préfet de Loudéac pour lui apprendre que le sieur Ange Beurel, désigné par l'opinion publique comme l'incendiaire, venait de se jeter dans son puits et de s'y noyer.

chevaliers, retentissaient les chocs des harnais et les défis en guerre comme en beuverie.

Ces soupers duraient jusqu'à l'heure où la cloche de la chapelle Sainte-Catherine sonnait matines, et souvent les infatigables chasseurs sautaient en selle et poussaient leurs montures vers la forêt sans avoir pris un moment de repos. Hormis ces réunions à époques déterminées, l'humeur peu accueillante du comte Ulric ne permettait que rarement le libre accès dans le château aux voyageurs qu'y attirait un double objet de curiosité : d'abord, son grand puits creusé dans le roc, à une profondeur de 690 pieds, et dans lequel on puisait une excellente eau vive au moyen de deux vastes seaux de cuir fixés à une longue chaîne de fer, et surtout son magnifique verger, où l'art du jardinage forçait la nature à produire des merveilles de fructification.

Il n'est pas besoin de dire si la consigne donnée aux serviteurs d'un tel maître était sévère. Remplir exactement son devoir lui suffisait à peine; il exigeait que l'on prouvât

du zèle, et ce mot avait une terrible signification dans la bouche du comte Ulric.

Le jour où commence ce récit, le seigneur suzerain de Ferrette et autres lieux se trouvait dans un état d'exaspération violente : le plus ancien garde du château avait, volontairement ou non, laissé évasion un braconnier. Condamné pour cette faute irrémissible à finir sa vie dans l'une des deux caves de la maison du bailli qui servaient de prison, son châtement laissa le maître en peine de lui trouver un remplaçant.

Nombre de concurrents se présentèrent; mais aucun d'eux ne semblait aux yeux d'Ulric remplir les conditions indispensables d'inflexibilité. En fouillant dans l'existence des prétendants, il y découvrait certaines faiblesses du cœur incompatibles avec l'absence d'humanité voulue par lui pour exercer rigoureusement l'emploi vacant. Ainsi, une bonne action dissimulée, un service rendu, un pardon accordé, constituaient pour les solliciteurs autant de cas d'exclusion.

Ulric commençait à désespérer de trouver

un garde selon ses désirs, quand le sénéchal amena devant lui un homme d'une quarantaine d'années environ, d'apparence robuste, dont les yeux noirs enfoncés dans l'orbite, la chevelure rousse et hérissée, les mains énormes, indiquaient une nature brutale, presque féroce. Il faut dire que les mauvais penchants trahis par l'examen attentif de cette physionomie terrible, mais non repoussante, ne se doublaient ni de lâcheté ni d'hypocrisie : on avait devant soi une bête fauve, mais lion plutôt que tigre.

L'aspect du nouveau venu prévint en sa faveur le comte de Ferrette; il congédia le sénéchal, afin de procéder seul à l'interrogatoire de l'homme qu'à première vue il avait jugé digne du poste qu'il sollicitait.

— Ton nom ? demanda le comte d'une voix brève.

— Hans Steinbach, Monseigneur.

— Qu'as-tu fait jusqu'à ce jour ?

— Ce que les maîtres que j'ai servis ont voulu, et, quand je me suis trouvé mon propre maître, tout ce qu'il m'a plu de me commander à moi-même, sans m'inquiéter si

c'était bien ou mal.

— A défaut peut-être d'autres qualités, observa le maître de Ferrette, tu as au moins le mérite de la franchise.

(La suite au prochain numéro.)

Voici le sommaire des gravures que l'Univers illustré publie dans son numéro de cette semaine :

Portraits de M^{lles} Croizette et Sarah Bernhard, de la Comédie-Française; la guerre des Ashantees : un campement à Addah, une rue à Cape-Coast, pose du télégraphe sur les bords de la rivière Prah; un chien de bonne maison; les châteaux impériaux en Crimée : le château de Livadia, résidence d'été de l'empereur de Russie, le palais d'A-lourka, sur la mer Noire, l'ancien palais du Khan tartare à Baktchiserai; la guerre au whisky, aux Etats-Unis : les femmes assiégeant un débit de boisson. — Rébus, problème d'échecs.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Aucune nouvelle officielle n'est venue modifier ce que nous avons dit relativement au voyage du Président de la République.

Il est vraiment embarrassant de parler de la représentation que nous a donnée hier soir M^{lle} Favart. Comment relater toutes les circonstances dans lesquelles l'éminente artiste a le plus impressionné son public ? Heureusement, les auditeurs étaient nombreux ; depuis bien longtemps, la salle ne s'était pas trouvée aussi bien et aussi complètement garnie de toilettes fraîches et brillantes, et ce public d'élite conservera un long souvenir du passage à Saumur de M^{lle} Favart et des artistes qui l'accompagnaient.

La sociétaire de la Comédie-Française s'est montrée d'abord dans la *Nuit de mai*, d'Alfred de Musset. Elle remplissait le rôle de la Muse inspirant le poète et lui soufflant tous les sentiments qu'il avait à rendre, toutes les situations qu'il avait à dépeindre. C'était, comme tout monologue aussi long, fatigant, bien ingrat, et il a fallu tout le talent de M^{lle} Favart pour lui donner de l'attrait et le faire apprécier des auditeurs.

Ce premier succès était le prélude d'un plus grand ; déjà on avait apprécié le mérite de l'artiste, et Julie, en entrant en scène, a été couverte d'applaudissements. Avec quelle finesse elle a su rendre la tristesse de la femme délaissée ! que d'hésitations, que de fièvre, que de luttas lorsqu'elle se laisse aller aux avances de M. Maxime de Turgy ! enfin, quel désespoir lorsqu'elle apprend que sa fille aime le même de Turgy, désespoir qui l'a conduite à la mort.

M. Emile Marck s'est montré artiste consommé. Il a rempli le rôle de Maurice de Cambre avec une aisance si grande, un naturel si parfait qu'il a reçu les applaudissements les plus chaleureux. Comme nous l'avons déjà dit, on considère sa présence dans l'Anjou comme une bonne fortune, et l'on espère qu'il aimera revenir parmi nous.

Honneur aussi à M. Degard et à M^{me} Nancy, qui se sont montrés à la hauteur de leurs collègues. Ils ont eu les honneurs du rappel avec M^{lle} Favart et M. Emile Marck.

Nous ne devons pas omettre la petite Léa Martel, pensionnaire de la Comédie-Française. Elle a récité la *Lanterne magique* avec une intelligence remarquable, donnant avec un rare talent les inflexions de voix les plus diverses et les mieux appropriées. Dans le récit de *Jeanne d'Arc*, de Casimir Delavigne, elle a fait moins plaisir ; il est vrai que le sujet n'est pas de son âge.

Cette soirée prendra rang parmi les plus brillantes de notre théâtre, et ceux qui n'ont pu y assister regretteront que M^{lle} Favart ne puisse nous accorder une seconde représentation.

Inauguration du chemin de fer DE POITIERS A SAUMUR.

D'accord avec les Compagnies d'Orléans et de la Vendée, la Compagnie du chemin de fer de Poitiers à Saumur procédera à l'inauguration de cette ligne le jeudi 14 mai courant.

Le départ de Poitiers pour Saumur a été fixé à dix heures du matin. Cette heure a été choisie afin d'éviter tout encombrement dans le service régulier des Compagnies d'Orléans et de la Vendée.

Le retour à Poitiers aura lieu à sept heures du soir.

Le train stationnera à Loudun, où la Compagnie et la municipalité de cette ville, de concert entre elles, offriront une collation aux invités à la fête d'inauguration et s'entendront pour donner à cette fête un cachet en harmonie avec l'importance que les populations des contrées traversées par le chemin de fer de Poitiers à Saumur attachent si justement à cette ligne.

Nous accueillons avec une bien vive satisfaction cette nouvelle, pleine d'intérêt pour tout le département de la Vienne, et nous croyons être l'interprète des sentiments généraux de notre pays en adressant nos félicitations les plus sincères à l'administration si active, qui, bien avant le temps fixé par les statuts de la Société, est arrivée à mettre à la disposition du public une ligne si vivement attendue et si profitable aux intérêts des contrées qu'elle traverse.

Aussi, à l'assemblée générale des actionnaires, tenue jeudi, avons-nous vu avec

plaisir tous les membres présents se joindre à MM. les commissaires pour offrir les plus sincères remerciements et l'assurance de leur profonde gratitude, d'abord, à M. le comte d'Aiguesvives, président du conseil d'administration, qui, certes, les mérite à tous égards, puis à MM. les administrateurs, qui lui ont apporté dans cette œuvre le concours le plus dévoué.

Nous serons très-heureux de voir couronnés de succès les efforts faits par cette Compagnie ; aussi souhaitons-nous la plus grande prospérité à cette ligne, la première d'intérêt local dans notre département.

(Journal de la Vienne.)

Faits divers.

LES GELÉES DE MAI.

Un météorologue distingué, M. Millet, ancien inspecteur des forêts, vient de communiquer à la Société d'acclimatation et à la société des agriculteurs de France le résultat de ses études sur les brouillards qui se produisent au mois de mai et qui, suivant les conditions dans lesquelles ils se présentent, sont généralement suivis de gelées aux dates correspondantes en mai.

D'après le tableau que M. Millet a dressé, il y aura des gelées pendant le mois de mai aux jours suivants :

Ille-et-Vilaine : Louvigné-de-Désert, 19, 24.

Indre-et-Loire : Cormery, 2, 4, 24 ; Loches, 2, 4, 14.

Loir-et-Cher : Blois, 2, 4, 24.

Loire-Inférieure : Châteaubriand, 2, 19, 24.

Maine-et-Loire : Freigné, 2, 22, 24 ; Joué-Etiou, 4, 24.

Mayenne : Chantrigné, 19, 24.

Morbihan : Lorient et Carnac, 19, 24.

Sarthe : Le Mans, 4 ; Château-du-Loir, 4, 24.

Deux-Sèvres : Belleville, 2, 8, 24 ; Airvault, 2, 24.

Vendée : Sainte-Périne, 6, 24 ; Montaigu, 4, 18, 24 ; Herbiers, 4, 9, 24.

Vienne : Châtelleraut, 4, 24 ; Couhé, 6, 24.

M. Millet engage les vigneronnes des localités pour lesquelles il ne fait pas de prédictions, à surveiller attentivement les soirées des 3 au 5 et des 23 au 25 mai prochain.

Si, dans ces soirées, et vers trois heures du matin, le temps est couvert ou pluvieux, on n'aura pas de gelée ; mais si le ciel est clair et l'air calme, et si cet état persiste avant le lever du soleil, il faudra se hâter d'allumer les feux et d'entretenir une abondante et épaisse fumée pendant trois heures environ (de trois à six ou sept heures du matin). On obtient une fumée suffisante par la combustion des huiles lourdes des usines à gaz, ou par celle de pailles et foins mouillés, d'herbes, mousses, gazons, feuilles sèches, etc., y ajoutant, autant que possible, des matières résineuses, du coaltar ou goudron de houille, des huiles lourdes. La dépense est très-minime et presque insignifiante, si les propriétaires dont les cultures sont contiguës ou agglomérées veulent bien s'associer pour le travail et la dépense.

Nous fixons l'attention de nos lecteurs sur les splendides tissus exotiques dont le privilège a été accordé à la *Colonie des Indes*, 114, rue de Rivoli, à Paris.

Rien de beau et de distingué comme ces beaux foulards des Indes : unis, rayés et à pois, dont les nuances inédites et nouvelles sont : réséda deux tons, corail, mastic, bleu louise, paon clair et paon foncé, vingt gris différents.

Quant aux costumes à pois, ce sont les gris couleur sur couleur, blanc et noir, rose et gris, ciel gris et blanc avec pensée et bleu marine.

À la *Colonie des Indes*, nous allons encore choisir les rayures diverses de tous les tons nouveaux.

Beaucoup de tussor uni, de même que le tussor avec pois brochés et rayures brochées sont du dernier style.

L'entrepôt général de la *Colonie des Indes*, rue de Rivoli, 114, expédie franco sa collection d'échantillons.

Variétés.

DE L'IMPORTANCE DES DENTS ET DE LEUR INFLUENCE SUR LA SANTÉ.

L'importance des dents est généralement ignorée, et l'on semble ne pas se

douter de l'influence considérable que leur absence peut exercer sur la santé. Beaucoup d'affections de l'estomac proviennent, ainsi que nous l'établirons plus loin, de l'absence de ces précieux organes, et remplacer les dents perdues par des dents artificielles est, dans ce cas, le seul moyen de rétablir la santé.

La durée de la vie humaine est en raison du degré de perfection avec lequel s'exécutent les différentes fonctions du corps, et de toutes ces fonctions, la plus importante est la digestion ; car, aussitôt qu'elle est arrêtée ou qu'elle se fait imparfaitement, toutes les autres s'interrompent bientôt ou s'exécutent d'une façon incomplète.

Pour que la digestion se fasse régulièrement, il faut que les aliments soient rendus parfaitement assimilables, et pour qu'ils soient tout-à-fait assimilables, il faut qu'ils aient été complètement broyés. Si l'aliment a été mal trituré, les affections les plus grandes en sont la conséquence.

« Certaines parties végétales, dit le savant physiologiste Berard, résistent complètement à l'action des sucs de l'estomac et du tube digestif. Or, si ces parties servent d'enveloppe à des principes nutritifs, il faut qu'elles soient entamées pour que ceux-ci soient digérés. Si une lentille, un haricot, un pois, voire même un grain de raisin, n'ont pas reçu un coup de dent ou n'ont pas été écrasés dans la bouche, ils traversent tout le tube digestif sans être attaqués, de sorte que la fécule et les principes azotés qu'ils renferment, n'ayant point subi l'action des sucs digestifs, sont perdus pour la nutrition. »

« Cet acte préparatoire est tellement important, écrit M. Oudet, qu'il ne saurait s'exercer incomplètement sans que des dérangements plus ou moins grands ne surviennent dans les fonctions digestives. Si, dans l'état de santé, cette influence se fait souvent sentir, que sera-ce donc lorsque l'estomac ou les intestins seront le siège de quelque altération ? Les substances alimentaires parvenant à ces organes sans avoir reçu dans la bouche les modifications nécessaires excitent, de leur part, un surcroît d'activité qui augmente nécessairement leur état morbide ; je ne saurais donc trop appeler l'attention des médecins sur la nécessité de prendre en grande considération la manière dont s'accomplit la mastication chez les personnes atteintes d'affections des voies digestives. Il me serait facile de citer plus de soixante observations de maladies de l'estomac qui auraient résisté longtemps aux secours de la médecine et que j'ai vu très-sensiblement diminuer ou cesser entièrement par l'application d'un dentier permutant à ces malades de pouvoir mâcher convenablement leurs aliments. »

Les expériences de Réaumur ont démontré, depuis longtemps, que les aliments ne pouvaient être digérés qu'après avoir parfaitement été broyés. Il fit avaler à des moutons des tubes remplis d'herbe imbibée de salive. La trituration seule manquait à cet aliment, et cependant ; deux jours après son ingestion, il n'avait subi aucune modification. Spallanzani rendit l'expérience encore plus concluante : il fit avaler à un mouton des tubes contenant, les uns de l'herbe machée, les autres de l'herbe simplement coupée ; l'herbe machée fut seule digérée, celle qui ne l'avait pas été resta intacte.

On peut affirmer, sans crainte d'être démenti par les faits, que les trois quarts des affections de l'estomac, et certaines névralgies, résultent d'une mastication insuffisante des aliments. « Tout individu qui mâche incomplètement, par suite du mauvais état des dents, ou de la muqueuse buccale, ou pour cause de précipitation, disait récemment le docteur Durand-Fardel, dans un mémoire présenté à la société d'hydrologie, est infailliblement dyspeptique. »

Cette opinion est celle, du reste, de tous les auteurs qui ont écrit sur cette question ; elle se trouve formulée notamment dans un travail tout récent de M. le professeur Mialhe sur la *Dyspepsie pour cause de mastication insuffisante*.

M. le docteur Carnet n'est pas moins explicite dans son récent traité sur les maladies de l'estomac. Il insiste sur le rôle important des dents pour la conservation de la santé. Le docteur Piorry n'est pas moins affirmatif principalement dans la 2^e édition, *Traité des petits moyens*.

Bien souvent on traite des individus par tous les moyens possibles et sans succès : si l'on cherchait à remonter à la source du mal,

on la trouverait dans l'état des dents, et il serait facile d'y remédier.

On voit, par ce qui précède, quelle influence l'état des dents peut avoir sur la santé, et combien il importe de les faire soigner pour les conserver quand elles viennent à manquer ; leur perte entraîne l'aplatissement et par suite le manque de sonorité de la voûte palatine, rend la prononciation difficile en même temps qu'elle détruit la beauté du visage.

ACHILLE.

Dernières Nouvelles.

Madrid, le 29 avril.

Officiel. — La bataille a recommencé dans le Nord aujourd'hui, à quatre heures et demie du matin. Les troupes continuent d'avancer.

Madrid, 30 avril.

Officiel. — Les opérations militaires dans le Nord se poursuivent avec succès. Le 3^e corps s'est avancé jusqu'aux positions de Avellaneda, qu'il a occupées avec fort peu de pertes.

Les troupes placées sous les ordres du maréchal Serrano ont occupé, de leur côté, le village de Montellano.

Dans la province de Tarragone, les bandes carlistes réunies, formant un total de 2,000 hommes, ont été mises en déroute, le 28 avril, avec une perte de 30 morts. La colonne qui les a battues n'a perdu que 3 hommes.

Dans la matinée du même jour, le brigadier Despujols a battu et dispersé près de Cartavija les bandes réunies de Vallès et Polo.

Madrid, 30 avril, soir.

La *Gaceta* publie le télégramme suivant du maréchal Serrano, daté d'hier matin, 11 heures et demie.

L'artillerie a recommencé le feu au point du jour. Les carlistes ont répondu faiblement avec des canons lisses de 12 et d'autres pièces de montagne produisant peu d'effet.

La fusillade était sans intensité. Une division d'avant-garde est descendue à Montellano rejoignant les forces de Lacerna sur la route de Muncas à Sopena. La division Martinez Campos, qui touchait à droite à la division Palacina, stationnait, attendant les ordres du maréchal Concha pour continuer le mouvement.

Le temps est pluvieux et il y a beaucoup de brouillard.

L'esprit des troupes est très-bon. Après la réception du télégramme du maréchal Serrano, les communications avec Santander ont été interrompues par le mauvais temps.

Une colonne de 900 hommes a battu une bande de 2,000 carlistes dans la province de Tarragone.

Les bandes réunies de Vallès et de Polo ont été battues dans l'Aragon.

La bande Aznar a été battue dans la province d'Albacète.

Le secrétaire d'Etat de Sa Majesté Charles VII vient d'adresser la lettre suivante aux consuls de France et d'Angleterre :

« Messieurs,

« S. M. le Roi, mon auguste maître, s'est occupé de la communication adressée par vous au commandant général de Biscaye, et pénétré de vos intentions ainsi que des raisons que vous m'exposez en sollicitant la sortie de Bilbao pour les sujets des nations étrangères que vous représentez dignement, et qui y sont retenus par des relations commerciales.

« Sa Majesté, désireuse, en outre, d'éviter tout motif qui pourrait retarder ou empêcher les cordiales relations qu'il désire établir avec ces deux puissances sans le solliciter et seulement par la justice de son droit, a daigné accorder et adhérer au plus tôt à votre sollicitation et a envoyé, à ce sujet, les instructions nécessaires au commandant général ainsi qu'aux intéressés.

« Sa Majesté vous laisse toute la responsabilité pour que vos sujets ne fassent aucun abus qui pourrait nous être préjudiciable.

« J'ai la satisfaction de vous communiquer cet ordre de Sa Majesté.

« Je profite de cette occasion pour me dire, avec la plus grande considération, votre tout dévoué serviteur,

» ROMUALDO VIGNALET.

» Durango, le 24 avril 1874. »

Pour les articles non signés : P. GORDT.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^o,

boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le **Dictionnaire de la langue française**, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 6^a fascicule, MIS à MON, est en vente.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Sant de Du Barry, de Londres, dite:

REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipations, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75.000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Castlesouart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 65,311.
Vervant, le 28 mars 1866.
Monsieur, — Dieu soit béni ! votre Revalescière

m'a sauvé la vie. Mon tempérament naturellement faible était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé.

A. BRUNELIÈRE, curé.

Cure N° 45,270.

PHTHISIE. — M. Roberts, d'une consommation pulmonaire avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années.

Cure N° 74,442.

Courmes, par Vence (Alpes-Maritimes), juillet 1871.

Depuis que je fais usage de votre bienfaisante Revalescière, je ressens une nouvelle vigueur, la laryngite dont je souffre depuis deux ans tend à disparaître avec le malaise que j'éprouvais dans tous mes membres.

Je vous en exprime toute ma reconnaissance.
MEYFFRET, curé.

Cure N° 68,413.

M. Lacan père, de 7 ans de Paralyse des jambes, des bras et de la langue.

Plus nourrissante que la viande, elle écono- mise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr. 25; 2 kil., 12 fr. 50; 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière est en 1-câles, de boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 52 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMBON, épicière, rue Saint-Jean; M. GONDRAND, épicière, rue d'Orléans; M. BESSON, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o, 26, place Vendôme, à Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 1^{er} MAI 1874.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	59	60	»	»	»	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	215	»	»	»
4 1/2 % jouiss. mars.	85	75	»	»	»	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	390	»	»	1 25
4 % jouissance 22 septembre.	74	»	»	»	»	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	358	95	»	3 75
5 % Emprunt 1871.	»	»	»	»	»	»	»	Société autrichienne, j. janv.	717	50	3	75
Emprunt 1872.	94	40	»	02	»	»	»	OBLIGATIONS.				
— libéré.	95	20	»	»	»	»	»	Orléans.	284	»	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	225	»	»	»	»	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	282	»	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	425	»	»	»	»	»	»	Est.	276	95	»	»
— 1865, 3 %.	455	»	2 50	»	»	»	»	Nord.	284	75	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	294	»	1 50	»	»	»	»	Ouest.	276	50	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	265	»	50	»	»	»	»	Midi.	278	»	»	»
Banque de France, j. juillet.	3860	»	5	»	»	»	»	Deux-Charentes.	257	50	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	345	»	1 25	»	»	»	»	Vendée.	237	50	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	430	»	»	»	»	»	»					
Crédit foncier colonial, 250 fr.	265	»	»	»	»	»	»					

GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 5 novembre)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.			
3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	6	—	45
9 — — — — — omnibus.	9	—	02
1 — — — — — omnibus.	1	—	38
4 — — — — — soir, omnibus.	4	—	13
7 — — — — — express, omnibus.	7	—	27

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.			
3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.	3	—	30
9 — — — — — omnibus.	9	—	50
12 — — — — — express.	12	—	38
4 — — — — — soir, omnibus.	4	—	44
10 — — — — — omnibus.	10	—	30

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 8 h. 45.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

En l'étude de M^e CLOUARD, Le 3 mai 1874, à midi, **D'UNE MAISON** Située à Saumur, rue de la Visitation, joignant M^{me} Filoleau, M. Marchand et M. Roulier. (190)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE, **PETITE PROPRIÉTÉ** De 2 hectares 75 ares, Avec maison de maître et maison de fermier, sur le bord de l'Authion, au Port, commune de Vivy. S'adresser à M^e CLOUARD, notaire.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A Saumur, en l'étude de M^e CLOUARD, Le dimanche 10 mai 1874, à midi, Sur la mise à prix de 900 francs, **MAISON** A Saumur, rue de la Visitation, joignant l'école, M. Rabouin et la rue de la Cour-d'Offard, dépendant de la succession de M^{me} Urbain Morin. (192)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER Pour la Saint-Jean 1874, **MAISON** A Saumur, place de la Gendarmerie, n° 24, Occupée par M. Mocard, et précédemment par M. Ernout, négociant en vins: huit pièces, cour, hangar, écurie à six chevaux. S'adresser à M. CHEVALIER, propriétaire, Levée-d'Eucainte, ou à M^e CLOUARD, notaire. (166)

Etude de M^e DUPUY, notaire à Montsoreau.

FONDS A PLACER

Sur hypothèque. S'adresser à M^e DUPUY, notaire à Montsoreau.

A VENDRE

UNE PROPRIÉTÉ D'AGRÈMENT Située sur les bords de la Loire. S'adresser à M^e DUPUY, notaire à Montsoreau. (476)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

Le dimanche 3 mai 1874, à midi, En l'étude et par le ministère de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur, **D'UNE PROPRIÉTÉ** Sise près le hameau de Chaintres, A six kilomètres de Saumur et deux kilomètres d'une station du chemin de fer, composée de : Maison, de construction moderne, ayant : Au rez-de-chaussée, grand vestibule, trois salons, cuisine; Au premier étage, cinq chambres et des cabinets; Au second étage, cinq chambres et des cabinets; Servitudes complètes; Vastes caves; Jardin d'agrément et de rapport; Le tout clos de murs, d'une contenance de 60 ares. Mise à prix. . . . 9,000 fr. S'adresser audit notaire. (138)

SOCIÉTÉ ANONYME DU CHEMIN DE FER DE POITIERS A SAUMUR. Capital social: 3,000,000 fr. Le Conseil d'administration a l'honneur de prévenir qu'il sera procédé, le mardi 9 juin prochain, à midi, en l'étude de M^e Bodin, notaire à Poitiers, et conformément aux articles 9 et 10 des statuts, à la vente des actions non libérées dont les numéros suivent : 1, 2, 3, 4, 5 — 59 — 86 — 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108 — 151 — 316, 317 — 324 — 328 — 347 — 359, 560, 361, 362, 563 — 364, 365 — 583 — 466 — 496, 497, 498, 499, 500, 501 — 505 — 531, 532, 533, 534, 535 — 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546 — 559 — 580 — 588 — 601 — 602 — 712 — 775, 776 — 1054, 1055 — 1065, 1064 — 1087 — 1089 — 1110, 1111, 1112 — 1137 — 1152, 1153, 1154, 1155, 1156 — 1188 — 1199, 1200 — 1231, 1232, 1233, 1234 — 1255 — 1331 — 1358 — 1359, 1360, 1361, 1362, 1363, 1364, 1365, 1366, 1367, 1368 — 1423 — 1424 — 1430 — 1485, 1486 — 1492, 1493 — 1626, 1627, 1628, 1629 — 2037 — 2073, 2074, 2075, 2076 — 2325.

SOCIÉTÉ ANONYME DU CHEMIN DE FER DE POITIERS A SAUMUR.

Capital social: 3,000,000 fr. Le Conseil d'administration a l'honneur de prévenir qu'il sera procédé, le mardi 9 juin prochain, à midi, en l'étude de M^e Bodin, notaire à Poitiers, et conformément aux articles 9 et 10 des statuts, à la vente des actions non libérées dont les numéros suivent : 1, 2, 3, 4, 5 — 59 — 86 — 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108 — 151 — 316, 317 — 324 — 328 — 347 — 359, 560, 361, 362, 563 — 364, 365 — 583 — 466 — 496, 497, 498, 499, 500, 501 — 505 — 531, 532, 533, 534, 535 — 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546 — 559 — 580 — 588 — 601 — 602 — 712 — 775, 776 — 1054, 1055 — 1065, 1064 — 1087 — 1089 — 1110, 1111, 1112 — 1137 — 1152, 1153, 1154, 1155, 1156 — 1188 — 1199, 1200 — 1231, 1232, 1233, 1234 — 1255 — 1331 — 1358 — 1359, 1360, 1361, 1362, 1363, 1364, 1365, 1366, 1367, 1368 — 1423 — 1424 — 1430 — 1485, 1486 — 1492, 1493 — 1626, 1627, 1628, 1629 — 2037 — 2073, 2074, 2075, 2076 — 2325.

AVIS TRÈS-BON CIDRE De Normandie et de Bretagne **A VENDRE** PRIX MODÉRÉS.

S'adresser chez M. DARNAL, café de la Gare (469)

Etude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE

LES IMMEUBLES Ci-après.

Commune de Saint-Lambert-des-levées.

- 1^o Le Pré-Poignet, contenant 6 hectares 72 ares 25 centiares, entouré de fossés, joignant d'un côté M. Dumény et d'autre côté l'avenue de Belair.
- 2^o Le Pré-au-Mâle ou Pré-de-la-Levée-Neuve, contenant environ 2 hectares, joignant au levant la route de Vivy, au nord un chemin d'exploitation, au midi MM. Mauriceau et Lamotte, et au couchant M. de Rochequairie.
- 3^o Un petit pré, en face du précédent, de l'autre côté de la route, contenant environ 10 ares, joignant au levant les prés du marais de Saint-Lambert et au couchant la route.

Commune d'Allonnes.

- 4^o Le Pré-de-la-Cocuère, contenant environ 66 ares, joignant au nord M. Bequel, au couchant et au midi M. Lecoy.

Commune de Dampierre.

- 5^o Une maison avec cour, jardin et servitudes, dite l'auberge du Point-du-Jour, louée au sieur Duveau.

Commune de Parnay.

- 6^o Quatorze hectares 56 ares 56 centiares de bois-taillis et bruyères, au Poteau-de-Larray. Facilités de paiement. S'adresser, pour traiter et pour les renseignements, à M^e MÉHOUSAS, notaire. (99)

A VENDRE

LA BELLE PROPRIÉTÉ DE LA CRÉCELLONNIÈRE

Située commune de Brain-sur-Allonnes (Maine-et-Loire), Composée de maison de maître, remise, écurie, jardin, prés, vignes;

2^o UNE FERME

Y attendant; Le tout d'une contenance de 11 hectares. On vend la maison principale seule avec le jardin, si on le désire. S'adresser, pour traiter, à M. GABRIEL-BROSSIER, propriétaire à Benais, près Bourgueil (Indre-et-Loire).

A VENDRE

UN JOLI COUPÉ PRESQUE NEUF. S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e ROBINEAU, notaire à Saumur.

A LOUER

VASTE LOCAL

Rue d'Orléans, Actuellement occupé par la maison de banque Louvet, Trouillard et C^o. Il peut se diviser en une ou plusieurs boutiques avec grands appartements au deuxième et au troisième étage, au gré des locataires. S'adresser à M^e ROBINEAU, notaire à Saumur. (193)

Une personne recommandable demande à s'employer pour soigner des personnes d'âge. S'adresser au bureau du journal.

M. ACHILLE

DENTISTE DE PARIS, PROFESSEUR DE PROTHÈSE DENTAIRE, Spécialiste pour le remplacement des dents.

A l'honneur d'informer que, en attendant son installation définitive à Saumur, il y est visible tous les jours, hôtel d'Anjou. Guérison et nettoyage des dents, soins de bouche, opérations dentaires, etc., etc. (188)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur. Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

LE NORD

Compagnie d'Assurances contre l'Incendie à Primes fixes, Etablie en 1840. Siège central: 4, rue Le Peletier, Paris. 16 millions de garantie.

INSPECTEUR DIVISIONNAIRE :

R. CHUPIN,

pour l'arrondissement de Saumur et les départements de la Vendée, Deux-Sèvres, Vienne et Indre-et-Loire.

M. CHUPIN demande des agents sérieux. Appointements fixes et fortes remises. S'adresser, par lettre, à M. CHUPIN, expert à Fontevault (Maine-et-Loire). (555)

AVIS

MAISON DE NOUVEAUTÉS

Rue de la Tonnelle, au coin de celle du Puits-Neuf, A SAUMUR.

M. Eug. BIZERAY

A toujours besoin de beaucoup d'ouvrières pour son atelier de couture.

Se présenter de suite.

Les ouvrières capables gagnent de bonnes journées.

Saumur, imprimerie de P. GODET.